

Des infirmiers “spécialisés” pour suppléer les médecins

■ Les infirmiers “de pratique avancée” pourront prescrire certains soins et médicaments.

Des “infirmiers de pratique avancée” (IPA) pourront bientôt proposer des soins dans les hôpitaux, les centres de soins ou à domicile. Le Conseil des ministres a adopté un avant-projet de loi en ce sens fin octobre, annonce lundi la ministre fédérale de la Santé.

L'IPA est un prestataire de soins mais effectue également de la recherche, dirige des infirmiers et d'autres prestataires de soins, coordonne, coach et accompagne. Il prend en charge des traitements médicaux, tels que le suivi de traitements en cours et la prescription d'examen et de médicaments. “Ils reprendront à leur compte un certain nombre de tâches qui relèvent aujourd'hui de la compétence des médecins”, commente Lieve Goossens, présidente de l'association flamande qui promeut cette discipline déjà largement développée au nord du pays.

“Cela répond à un besoin du secteur, face à des soins qui, petit à petit, deviennent plus complexes”, indique Yves Mengal, président de l'Union générale des infirmiers de Belgique. Ces IPA, de niveau master, serviront “d'appui, de soutien en deuxième

ligne” pour les infirmiers généraux. “Il faut que des personnes puissent aider et soutenir la recherche clinique, pour améliorer les connaissances dans le domaine des soins infirmiers, pour faire des synthèses des recommandations cliniques”, ce qui constitue le premier volet de la fonction, estime-t-il. Les infirmiers de première ligne sont en effet souvent surchargés dans les hôpitaux.

Attention aux dérives

Un autre volet consiste en une aide pour certaines prestations médicales. “Il ne s'agit pas d'une substitution au médecin, mais bien d'une collaboration, d'une complémentarité.” Une aide nécessaire au vu de l'évolution de la population et des pathologies chroniques. Les tâches en question seraient, entre autres, une aide à la prescription ou au renouvellement des prescriptions, pour le cas de pathologies chroniques par exemple. Cependant, estime M. Mengal, le premier diagnostic médical doit rester de la responsabilité du médecin. Car une dérive est constatée dans les pays anglo-saxons, des infirmiers de pratique avancée ayant dû se substituer aux médecins à cause de pénuries en cascade. Ces infirmiers ont dès lors “été également remplacés par du personnel moins qualifié, ce qui entraîne une régression des soins”. (Belga)